

Procès-verbal de la réunion du Conseil de l'école doctorale du 29 mai 2019

Présents : Éric GOJOSSO, François BRENET, Michel DANTI-JUAN, Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Laurence LETURMY, Éric SAVAUX, Charles DUDOGNON, Jacqueline HOAREAU, Flavien BARILLOT, Leslie AMRANE, Aurélien FADERNE, Quentin RICORDEL, Catherine PIEKARZ, Didier VEILLON, Emma FIEDLER, Frédéric RIDEAU, Marie DELBARD, Pierre DESCHEMPS

Excusés : Antoine CLAEYS, Philippe LAGRANGE, Eddy LAMAZEROLLES, Damien SALLES, Lucille BOISSEAU, Agnès SAUVIAT, Dorian GUILLON, Jérémy BOURGAIS, Justine VALLOT, Hani FEGHALI, Sébastien GUILBAULT, Sophie BERTHIER DEMONTFORT, Marie-Laure DUCLOS-GRECOURT, Rose-Noëlle SCHUTZ, Alain SAUVIAT, Hélène BOUCARD, Laurent DESESSARD, Anne-Laure GIRARD, Céline LAGEOT, Caroline BOYER-CAPELLE, Xavier PERROT, François-Xavier RADUCANOU, Clarisse PINEL, Rémi DELMAS.

Le Conseil de l'École doctorale s'est réuni le mercredi 29 mai 2019, à 14h00, en la salle Waline de la Faculté de Droit et des Sciences sociales, sise 15 rue Sainte Opportune, à Poitiers (86000), sous la présidence de Monsieur le Doyen Éric Gojosso.

1. Informations générales

Monsieur le Doyen Éric Gojosso présente les actualités de l'École doctorale notamment :

- **Le Colloque Harry Potter et le Droit**

Monsieur le Doyen évoque le succès de l'évènement et adresse ses félicitations aux organisateurs. Il salue l'investissement des doctorants de Poitiers et de Limoges. L'École doctorale versera, comme convenu, à l'association Thesa Nostra la somme de 654 euros pour régler une partie des frais liés à l'organisation de l'évènement.

- **Le projet de colloque de l'association RERDH**

L'École doctorale appuiera la sollicitation de l'association RERDH auprès de la ComUE Léonard de Vinci pour un colloque qui se tiendra les 17 et 18 octobre 2019.

- **La préparation du futur dossier d'accréditation de l'École doctorale**

Le bureau de l'École doctorale rencontrera les doctorants et les collègues du site de Limoges pour préparer le prochain dossier d'accréditation. À cet égard, Monsieur le Doyen a rédigé un modèle qui devrait servir de trame pour les différentes Écoles doctorales à la fois sur les projets accomplis et sur ceux qu'il reste à mener.

- **La session de formation sur l'insertion des docteurs**

L'École doctorale organisera une session de formation sur l'insertion des docteurs.

- **L'aide à la préparation à l'Habilitation à Diriger des Recherches**

L'École doctorale va proposer son appui pour les candidats souhaitant passer l'HDR. L'aide s'effectuera via la participation d'un membre du CNU qui expliquera aux candidats ce qui est attendu dans le cadre de l'HDR pour l'accès au professorat.

- **Le prix de thèse de la Caisse des dépôts et des consignations**

Le prix de thèse de la Caisse des dépôts et des consignations n'est pas reconduit. Cependant, il existe toujours le prix du Barreau négocié entre la Faculté et l'Ordre. Il devrait se tenir à la rentrée.

- **Le changement de personnels à l'École doctorale**

L'École doctorale va perdre le support de poste d'IGE à compter du 31 août 2019. Un support de poste de catégorie B viendra le remplacer avec l'arrivée d'un nouveau personnel.

L'agent de catégorie C ne sera pas renouvelé. Un nouveau personnel devra s'approprier les missions dévolues au Secrétariat.

- **La campagne de recrutement des DCACE**

La campagne de recrutement des DCACE est lancée. Les doctorants contractuels désireux d'obtenir une charge d'enseignement seront interrogés sur l'état d'avancement de leurs thèses et sur leurs motivations pour enseigner à l'occasion d'une commission qui se réunira fin juin.

- **L'attribution d'une bourse pour une mobilité internationale de longue durée**

La Fondation Poitiers Université a alloué une quatrième bourse à la mobilité de longue durée au titre de la campagne 2018-2019.

- **L'organisation d'un colloque sur l'actualité juridique**

Monsieur le Professeur Jean-Bernard Auby organisera prochainement un colloque sur l'actualité juridique. Outre l'intérêt du projet, les doctorants pourraient obtenir des crédits de formation. Les doctorants participants pourraient se voir attribuer 5 crédits de formation.

- **L'Université d'été**

Sur le thème « les animaux », l'Université se tiendra du 1^{er} au 5 juillet 2019 dans les locaux de la Faculté de Droit de Poitiers en centre-ville, en collaboration avec le site de Limoges.

- **Le Séminaire Poitiers-Rome III**

Le séminaire se tiendra le 26 septembre 2019 dans les locaux de la Faculté de Droit à Poitiers. Madame Federica Rassa participe à l'organisation scientifique de l'événement pour le compte de l'École doctorale.

- **Les actualités du site de Limoges**

Le Collège doctoral de Limoges souhaite mettre en place une manifestation sur l'insertion professionnelle des doctorants dès début 2020. Les métiers à cibler dans le privé et dans le public notamment dans la fonction publique territoriale seraient abordés.

Le doctorant contractuel pour les années universitaires 2019-2022 sera recruté début juillet. Un financement Feder est trouvé et un autre financement serait à pourvoir.

Monsieur Quentin Ricordel présente le Colloque organisé par l'association RERDH qui se tiendra en octobre prochain. Il informe qu'une demande de subvention est portée auprès de la ComUE au titre des appels à projets « diffusion à la culture scientifique ». Le colloque se tiendra sur deux jours à Limoges. Des chercheurs de Limoges et de Poitiers ainsi que des doctorants y participeront.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil du 17 janvier 2019

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

3 - Attribution des contrats doctoraux

Le comité ad-hoc s'est réuni ce mercredi matin. Il a entendu 13 candidats pour attribuer un total de 5 contrats. Monsieur le Doyen rappelle que le nombre de contrats doctoraux diminue d'année en année. Il appelle à la recherche de co-financements, lesquels nécessitent de constituer des dossiers conséquents.

Le classement suivant a été établi sous réserve de l'approbation des membres du Conseil. La Commission Recherche de l'Université de Poitiers se réunira pour officialiser les recrutements.

- 1- Madame Agathe Barreau (IDP), sous la direction de Madame le Professeur Anne-Laure Girard ;
- 2- Madame Solene Coste (ERDP), sous la direction de Monsieur le Doyen Joël Monnet et de Madame Agnès Pimbert ;
- 3- Monsieur Franck Barbier (IHD), sous la direction de Monsieur Frédéric Rideau et de Monsieur Adrien Lauba ;
- 4- Monsieur Marc Douet (ISC-EPRED), sous la direction de Madame le Professeur Laurence Leturmy ;
- 5- Monsieur Anas Fourka (CECOJI), sous la direction de Monsieur le Professeur Nicolas Binctin.

Sur la liste complémentaire, figurent :

- 1- Madame Lucie Decker Willer (CECOJI), sous la direction éventuelle de Monsieur le Doyen Philippe Lagrange ;
- 2- Madame Clémence Genty (IDP), sous la direction éventuelle de Monsieur le Professeur Antoine Claeys
- 3- Monsieur Manuel Felipe Diaz Chicuasque (ERDP), sous la direction éventuelle de Monsieur le Professeur Pascal Rubellin

Monsieur le Doyen Éric Gojosso sollicite d'éventuelles questions.

À la question de savoir quels sont les membres conviés au Comité, Monsieur le Doyen Éric Gojosso répond que la composition dudit Comité fait l'objet d'un arrêté présidentiel aux termes duquel il est constitué des anciens Master de Recherche, du Responsable administratif de l'École doctorale, des Directeurs des laboratoires et du Vice-Doyen en charge de la Recherche.

Monsieur le Doyen soumet ensuite la question suivante aux membres du Conseil : « approuvez-vous la liste des doctorants contractuels proposée ? ». Les membres du Conseil se prononcent par bulletin secret. La liste est validée à l'unanimité des 15 suffrages exprimés.

4 – Modification du règlement intérieur

Monsieur le Doyen Éric Gojosso, Directeur de l'École doctorale, informe qu'une période de formation sera instaurée pour le successeur au poste de Directeur de l'École doctorale, à l'image de celle dont Monsieur le Doyen Éric Gojosso avait pu bénéficier préalablement à sa prise de fonctions.

Monsieur le Doyen estime, en ce sens, que favoriser les rencontres avec les collègues et ainsi être connu est une plus-value. Au regard du profil attendu au poste de Directeur de l'École doctorale, il convient d'avoir une certaine expérience des circuits administratifs pour ainsi éviter quelques pièges préjudiciables aux doctorants

Ainsi, Monsieur le Doyen propose de modifier l'article 2 relatif à la Direction de l'École doctorale en intégrant les termes suivants, en gras :

« Il est secondé par un directeur-adjoint pour le site de Limoges, nommé par le président de l'Université de Limoges, après avis du conseil de site.

Sur proposition du bureau, le conseil de l'Ecole doctorale peut désigner un directeur-adjoint afin de suppléer le directeur sur le site de Poitiers.

Le bureau de l'Ecole doctorale est constitué du directeur, du directeur-adjoint et du responsable administratif de l'école »

Pour prendre en compte les consignes du HCERES attentif aux procédures de médiation au sein des Écoles doctorales, le Directeur de l'École doctorale propose la rédaction d'un article 13 :

« Article 13 – Médiation

Le directeur à Poitiers et le directeur-adjoint à Limoges sont saisis des conflits qui surviendraient entre doctorants et directeurs de thèse. Ils mettent en œuvre les procédures qu'ils jugent les mieux appropriées pour les résoudre. »

Madame le Professeur Marie Eugénie Laporte-Legeais demande si le médiateur ne peut pas être désigné pendant le contrat pour qu'il soit indépendant.

Il lui est répondu qu'il faudrait qu'il soit présent pendant toute la durée d'accréditation. Demander à une personne extérieure peut être une proposition intéressante. En tout état de cause, il convient de garder de la souplesse.

Monsieur le Doyen Éric Savaux demande s'il y a obligation d'apporter une solution à la médiation. Monsieur le Doyen Éric Gojosso explique que la médiation ne peut pas être prescriptive mais qu'il convient de faire, a minima, la démarche.

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

5 – Inscriptions dérogatoires et césures

Les membres du Conseil de l'École doctorale sont appelés à statuer sur les demandes de dérogations aux conditions de notes ainsi qu'aux demandes de dérogations aux diplômes.

Sur la situation de Madame Edi Omle, Monsieur le Professeur François Brenet rend un avis favorable à l'inscription en dérogeant aux conditions de notes. Les membres du Conseil de l'École doctorale n'apportent aucune objection.

Sur la situation de Monsieur Grégory Szuter, Monsieur le Professeur Damien Salles conclut à un avis favorable à la demande d'équivalence de diplôme au motif qu'il s'agit bien d'un diplôme « droit, économie gestion ». L'avis est partagé par les membres du Conseil.

Sur le site de Limoges, trois demandes de césures ont été formulées par Messieurs Julien Mialon et Adrien Simonot ainsi que par Madame Marine Grenet. Les membres du Conseil de l'École doctorale, unanimement, émettent un avis favorable à ces césures.

La demande de dérogation à la condition de diplôme pour Monsieur Jorge Alberto Mamede Masseran aboutit à un avis favorable prononcé par les membres du Conseil de l'École doctorale. Monsieur Masseran est titulaire d'un diplôme de Master brésilien.

6 - Questions diverses

Madame Leslie Amrane demande s'il sera possible d'accéder aux salles des laboratoires pendant la pause estivale. Monsieur le Doyen Éric Gojosso explique que l'École doctorale n'a aucune compétence dans le domaine et rappelle que l'École doctorale est elle-même hébergée par la Faculté de droit. Il sollicite l'avis de Monsieur le Doyen Didier Veillon qui informe que pour des raisons de sécurité, l'accès aux locaux ne sera pas possible durant la pause estivale.

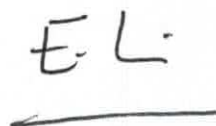
En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 14h58.

Le secrétaire de séance



Monsieur Flavien Barillot
Responsable administratif de l'école doctorale

Le directeur de l'école doctorale



Monsieur le Doyen Éric Gojosso
Directeur de l'école doctorale